

Point fort

# De l'importance de se positionner dans une société en mouvement

De nouvelles évolutions sociétales émergent à une vitesse fulgurante. Celles-ci ne sont pas sans conséquences pour le travail social et nécessitent que nous prenions position. Mais dans quels débats sociopolitiques le travail social doit-il s'impliquer et pourquoi ?

Texte : Tobias Bockstaller, responsable études, AvenirSocial



Il n'a jamais été facile de déterminer les sujets de société sur lesquels le travail social doit prendre position. Il n'y a guère de domaines ou aspects de la société qui échappent aux inégalités et, partant, au travail social. Car le monde tel que l'humanité l'a créé a toujours une influence sur la vie des personnes. En d'autres termes, il s'agit toujours de déterminer quelles questions sont les plus urgentes et menacent spécifiquement l'égalité et les droits humains. Le plus important, pour se situer, est d'avoir une position commune et claire au sein de la profession. C'est là l'ambition du Code de déontologie d'AvenirSocial, qui permet aux professionnel-le-s de se positionner du point de vue du travail social sur les problématiques auxquelles ils sont confronté-e-s dans leur pratique. L'important ici n'est pas de savoir sur quels sujets de société le travail social doit se positionner, mais plutôt dans quels domaines sociétaux un travail de réflexion approfondi et des efforts supplémentaires sont nécessaires.

Individuellement, les travailleur-euse-s sociaux-ales peuvent être quelque peu dépassé-e-s par l'évolution de la société. Certes, nous sommes formé-e-s au mieux pour comprendre ces changements et aider les personnes à y faire face au quotidien. Mais nous avons rarement la possibilité d'influer par nous-mêmes sur ces changements pour que, sur le long terme, ils aillent dans la direction souhaitée. Non seulement ce travail demanderait plus de temps, mais il faudrait également que notre profession soit mieux reconnue. Souvent, les professionnel-le-s n'interviennent que lorsque des menaces concrètes pèsent déjà sur les droits des destinataires. Dans ces cas-là, la violence est telle qu'il est rarement possible d'engager des processus de changements constructifs.

Il est indispensable que nous, professionnel-le-s du travail social, nous organisions et consolidions la position de l'association professionnelle et des syndicats. Ainsi, nous pourrions nous prononcer sur les évolutions sociales actuelles et défendre d'une seule voix des changements en faveur de nos destinataires.

Les sujets ne manquent pas, tant les changements sociétaux se multiplient et s'accroissent. Il est toujours possible de se positionner sur ces questions à différents niveaux. En tant que professionnel-le, je peux prendre position vis-à-vis des employeur-euse-s et des mandant-e-s, notamment en expliquant pourquoi je fais usage de la marge de manœuvre légale en faveur des destinataires. En tant qu'employeur-euse, je peux défendre

les principes du travail social et montrer sur quelle base le travail social est possible. En tant qu'association professionnelle, nous pouvons ensemble peser auprès des décideur-euse-s politiques pour améliorer les textes de loi.

Dans cette introduction, où différentes évolutions – sans ambition d'exhaustivité – seront évoquées, j'entends présenter les questions sur lesquelles il est urgent que le travail social prenne position, et sur quelles bases celui-ci doit le faire.

### Conditions de travail

La problématique des conditions de travail dans le secteur du travail social relève plus du statu quo que du changement. Même si, au cours de ces dix dernières années, le travail social a continué sa lente mais constante professionnalisation, les bases du droit du travail, qui ont un impact direct sur les conditions de travail, restent globalement inchangées. Si les domaines du travail social ont rapidement changé et évolué, notamment du fait de l'évolution démographique, ce sont par exemple toujours des lois élaborées dans les années 1980 qui régissent le travail des éducateur-ice-s sociaux-ales dans les structures de prise en charge résidentielle. Conséquence : de telles conditions de travail ne sont plus acceptables et les vocations se font de plus en plus rares.

Il n'y a pas de poste à temps plein chez les éducateur-ice-s sociaux-ales. A cause du service de piquet durant la nuit – non rémunéré, il n'est pas possible pour les institutions d'organiser le travail avec des postes à temps plein. D'autant que les professionnel-le-s seraient dépassé-e-s, puisque le temps effectif sur place exploserait bien au-delà de leur temps de travail régulier. La charge de travail actuelle met déjà à rude épreuve la santé psychique de nombre de professionnel-le-s. D'après une étude menée par AvenirSocial et la FHNW en 2021<sup>1</sup>, environ un tiers des travailleur-euse-s sociaux-ales sont menacé-e-s par le surmenage. Il est donc grand temps de changer cette situation problématique et de soumettre les professionnel-le-s au droit du travail pour garantir à terme la protection de leur santé.

### Développement durable et précarité

De plus en plus, dans tous les domaines de la société, on mesure l'importance du développement durable. En vertu du Code de déontologie du travail social, les professionnel-le-s du travail social s'engagent pour une juste répartition des ressources (art. 9.6). Dans le contexte actuel,

où les ressources écologiques, sociales et économiques sont de plus en plus limitées, il est inévitable pour les professionnel-le-s de s'engager en ce sens. Par exemple, les personnes en situation de précarité souffrent davantage des conséquences du dérèglement climatique en présentant nettement plus souvent des problèmes de santé<sup>2</sup>.

Le travail social implique de s'engager, autant à l'échelle individuelle que structurelle, dans une perspective nationale et internationale, pour la juste répartition des ressources, ainsi que dans le développement durable sur les plans social, écologique et économique. Camille Naef, responsable étude chez AvenirSocial, explique dans son travail de mémoire (2022) ce que cela implique pour les institutions: « Du fait de leur ancrage territorial, les structures sociales exercent une responsabilité et un rôle de modèle dans le développement durable pour les personnes dont elles prennent soin et avec lesquelles elles ont affaire dans la communauté. » (p. 71)

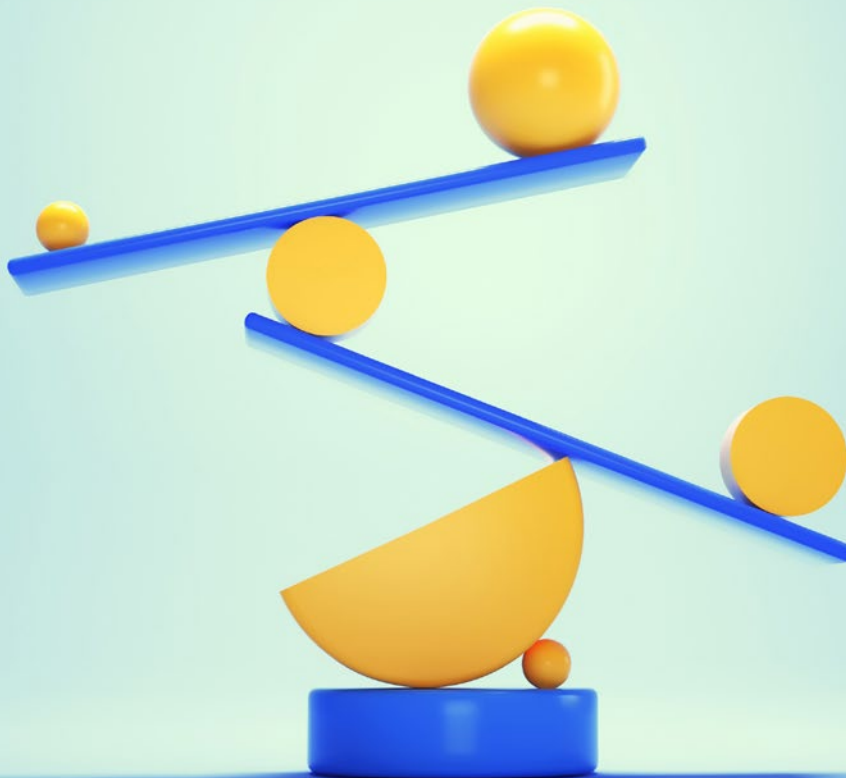
#### Egalité, discriminations et inclusion

Alors que chez les plus jeunes générations, la diversité appartient à la normalité, les milieux conservateurs continuent de s'opposer à une ouverture de la société. Les partis bourgeois ont

fait de l'engagement contre la « culture woke » un thème de leur campagne pour les élections nationales de 2023. Cette campagne a eu pour effets d'encourager les attaques à l'encontre de destinataires du travail social et des institutions qui les accompagnent. En plus d'empêcher certaines manifestations de se tenir, certaines administrations cantonales et communales interdisent par exemple le recours au langage inclusif. Cela nuit au travail des professionnel-le-s du travail social employé-e-s par ces administrations, lequel-le-s, déontologiquement, devraient pouvoir utiliser un langage adapté aux destinataires. Il est fondamental que le travail social lutte contre les discriminations et s'engage pour l'égalité et l'inclusion de toutes les personnes dans la société.

#### Asile et migration

Les personnes qui immigrent en Suisse et dont la demande d'asile est rejetée sont parmi les groupes les plus vulnérables en Suisse. La discrimination constante que ces personnes subissent s'inscrit dans une longue tradition suisse et reste plus que jamais actuelle. Nombre de cantons font tout pour réduire au maximum l'aide qu'ils doivent apporter aux personnes admises à titre provisoire. L'engagement du travail social dans le domaine



de la migration et de l'asile est important et porte ses fruits. Grâce à lui, nous avons pu obtenir, par un arrêt rendu par le Tribunal administratif du canton de Berne en 2022, que l'aide sociale pour les personnes admises à titre provisoire ne soit pas 15% inférieure à celle à laquelle les citoyen-ne-s ont droit. Cette décision est un signal pour les autres cantons. Le nombre de prises de position de notre association professionnelle concernant la refonte de la loi sur les étrangers et sur l'asile, et des ordonnances au niveau national montre à quel point il est important que nous nous engagions dans notre travail pour toutes les personnes, indépendamment de leur situation ou de leur statut de séjour. Il s'agit de s'engager pour que tout le monde ait les mêmes droits, quel que soit son titre de séjour, et soit traité dignement.

### Numérisation

La pandémie de COVID-19 a mis un grand coup d'accélérateur à la numérisation dans le travail social, comme le montrent les conclusions de l'étude de FHNW et sozialinfo.ch (2022)<sup>3</sup>. Les conséquences de cette numérisation sur les destinataires comme sur le travail des professionnel-le-s restent à l'heure actuelle peu claires. Le fait est que la société (et le travail social avec elle) s'est massivement numérisée à tous les niveaux. Il est cependant important de ne pas perdre de vue les besoins des professionnel-le-s du travail social et des destinataires, ainsi que les nouvelles inégalités liées à la numé-

risation. Le travail social doit rester attentif au fossé numérique et à l'utilisation de systèmes assistés par l'intelligence artificielle en tenant compte des droits humains et de la justice sociale.

### Conclusion

Dans la perspective de cet article, j'ai tenté à plusieurs reprises de trouver un thème pour lequel je ne pourrais pas trouver de lien avec le travail social. J'ai échoué. Quel que soit le contexte, il y a toujours des liens avec des thèmes de société. C'est pourquoi nous devons réfléchir aux questions sur lesquelles nous voulons mettre l'accent dans notre métier. Cette réflexion doit également occuper une place suffisante dans la formation professionnelle. Nous devons aménager des espaces pour discuter des questions d'actualité brûlantes et faire preuve de souplesse, car celles-ci ne cessent d'évoluer. Pour que les professionnel-le-s gardent l'esprit ouvert dans leur formation et leur travail, il leur faut non seulement des conditions de travail qui permettent de travailler selon les principes du code de déontologie mais aussi la flexibilité nécessaire pour pouvoir s'adapter aux évolutions fondamentales actuelles. Ce n'est qu'ainsi que le sens si crucial du travail social peut être préservé. •

### Notes

1. [fhnw.ch/plattformen/sozialarbeit/covid19pandemie/ergebnisse/](https://fhnw.ch/plattformen/sozialarbeit/covid19pandemie/ergebnisse/).
2. [bag.admin.ch/dam/bag/de/dokumente/nat-gesundheitsstrategien/nat-programm-migration-und-gesundheit/chancengleichheit-in-der-gesundheitsversorgung/gesundheitsversorgung-fuer-armutsbetroffene/studie-gesundheit-von-sozialhilfebeziehenden.pdf/download.pdf/Studie%20Gesundheit%20von%20Sozialhilfebeziehenden.pdf](https://bag.admin.ch/dam/bag/de/dokumente/nat-gesundheitsstrategien/nat-programm-migration-und-gesundheit/chancengleichheit-in-der-gesundheitsversorgung/gesundheitsversorgung-fuer-armutsbetroffene/studie-gesundheit-von-sozialhilfebeziehenden.pdf/download.pdf/Studie%20Gesundheit%20von%20Sozialhilfebeziehenden.pdf)
3. [sozialinfo.ch/digitalisierung/fokusartikel/through2gether-wie-hat-sich-der-sozialbereich-seit-der-covid-19-pandemie-digital-entwickelt](https://sozialinfo.ch/digitalisierung/fokusartikel/through2gether-wie-hat-sich-der-sozialbereich-seit-der-covid-19-pandemie-digital-entwickelt)